

SIVOM DU HAUT COMMINGES
 17 avenue de Luchon
 31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 23 Juin, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 présenté au Conseil Départemental de la Haute Garonne

L'an deux mille vingt cinq

Le 30 Juin

Le Comité Syndical, également convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN – M. PLANAS – M. HERVAS – M. COLLA – M. Serge LARQUÉ – M. BORDERES – M. CAZASSUS – M. Alain LARQUE – M. SARRAUTE – M. SALVATICO – M. BISTOLFI – M. GAMBONI – Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. MORERE – M. SAULNERON – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – M. PUYOL – Mme CEAGLIO – Mme TOUZAN – Mme VIVOT – M. VERDIER – M. SAVAZZI – M. MIGLIAVACCA – M. BARON - Mme Anny CARDAILLAC – M. Michel CARDAILLAC – Mme MARTIN – M. Louis BARTHIE-FORTASSIN – Mme Ginette BARTHIE-FORTASSIN – M. DURAN – M. CALMEL – M. PONNAU – Mme DUBOIS – M. IBOS –

Procurations :

M. Dominique BERRE donne procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE.
 Mme Amandine GEVREY donne procuration à M. Serge COLLA.
 Mme Marie-France FAVAREL donne procuration à M. Patrick SAULNERON.
 M. Claude PUIGDELLOSAS donne procuration à M. Didier BORDERES.
 M. Olivier CARY donne procuration à Mme Denise VIGNEAUX.
 M. Bertrand LAZARO donne procuration à M. Patrick BISTOLFI.
 M. Stéphane SANS donne procuration à M. Daniel SARRAUTE.
 M. Fernand BEYT donne procuration à M. Jean-Paul SALVATICO.
 M. Hervé MINNEC donne procuration à M. Yves PLANAS.
 Mme Joëlle CALMELS donne procuration à M. Serge LARQUÉ.
 Mme Evelyne LOUGE donne procuration à M. Jean MORERE.
 M. Christian FRATUS donne procuration à M. Thierry DESERT-LACAY.
 Mme Claudine DUHALDE donne procuration à Mme Hélène CEAGLIO
 Mme Marie-Hélène TORRES donne procuration à M. Alain LARQUÉ
 M. Serge MARY donne procuration à Mme Elisabeth NAIGEON
 Mme Mélody LARQUÉ donne procuration à Mme Jocelyne VIVOT
 M. Jean-Luc DOUCET donne procuration à M. Sylvain SAVAZZI

Date de convocation : 24/06/2025

Monsieur SALVATICO Jean Paul a été élu secrétaire.

Monsieur le Président indique que conformément à l'article R314-55 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Comité Syndical doit arrêter les comptes 2024 du Service Autonomie à Domicile présenté au Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 30 Avril 2025.

SAD – Compte Administratif 2024

Section d'exploitation : Dépenses	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	30 421.87 €
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	868 296.60 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	139 479.63 €
Total	1 038 198.10 €
Section d'exploitation : Recettes	
Groupe I : Produit de la tarification	752 679.29 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	66 112.68 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	104 308.40 €
Total	923 100.37 €
Résultat	-115 097.73 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le Compte Administratif 2024 du Service Autonomie à Domicile présenté au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Vote : 54

Présents : 37

Pour : 48

Contre :

Abstentions :

Refus de vote : 6

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

LARQUÉ Sébastien

